



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## téléphone

Question écrite n° 13187

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'inquiétude des riverains des stations relais de téléphonie mobile. Jusqu'à aujourd'hui les réponses des autorités de l'Etat concernant ce sujet assurent qu'aucun résultat des études et enquêtes épidémiologiques n'ont conclu que cette technologie crée un risque pour la santé. Malgré ces assurances, de nombreux articles ont été publiés sur ce thème évoquant la possibilité d'atteintes graves et irréversibles pour les populations exposées et instaurant un doute chez les habitants concernés. Devant l'ampleur des mouvements de contestation locaux, il souhaiterait connaître, d'une part, les dernières conclusions de l'Institut de veille sanitaire et, d'autre part, les intentions du Gouvernement en la matière afin de répondre à l'inquiétude exprimée par les citoyens.

### Texte de la réponse

L'implantation des antennes relais de téléphonie mobile et l'inquiétude qu'elles engendrent font l'objet d'une attention particulière des services du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Plusieurs expertises ont été publiées ces dernières années, dont, tout récemment, le rapport et l'avis de l'Agence française de sécurité sanitaire environnementale (AFSSE). Les conclusions de ces différents rapports sont convergentes pour constater l'absence, actuellement, d'un risque pour la santé des populations situées à proximité des stations de base. Néanmoins, les pouvoirs publics élaborent plusieurs mesures destinées à apporter des réponses aux préoccupations du public en matière d'exposition aux champs de radiofréquences à proximité des antennes de station de base de téléphones mobiles. Elles seront rendues publiques en septembre prochain. En ce qui concerne le cas particulier de la commune de Saint-Cyr-l'École, une étude épidémiologique est conduite par l'Institut de veille sanitaire, la cellule interrégionale d'épidémiologie et d'intervention d'Ile-de-France ainsi que la direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Yvelines, afin d'investiguer un éventuel regroupement de pathologies diverses dans cette commune. Après analyse des différentes pathologies ou symptômes observés, l'étude se poursuit en tenant compte de nouveaux cas récemment signalés mais non encore validés et en comparant la population de Saint-Cyr-l'École à différentes populations de référence. En outre, une autre étude est actuellement en cours afin de rechercher les sources de pollutions environnementales pouvant éventuellement être rapprochées des cas signalés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13187

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 mars 2003, page 1570

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6740